

Le Président

ARRETE N° 2026-379

**ARRETE PORTANT
DELEGATION DE SIGNATURE
à Madame LEONTE Laurence, Directrice générale adjointe des services.**

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le procès-verbal d'élection du Président en date du 17 avril 2026 relatif à l'élection de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Président de Tables Communes ;
Vu la délibération n°2026-44 du Comité Syndical du 17 avril 2026 portant délégation d'attribution du Comité au Président ;
Vu l'arrêté n°2022-421 du 19 août 2022 portant recrutement de Madame LEONTE Laurence, Attachée Hors classe titulaire, à compter du 15/10/2022 ;
Vu l'arrêté n°2022-430 du 30 août 2022 portant détachement de Madame LEONTE Laurence sur l'emploi fonctionnel de Directrice Générale Adjointe ;

Considérant que dans l'intérêt d'une bonne administration et pour la rapidité de mise en œuvre des décisions, il convient de permettre à Madame Laurence LEONTE de signer les documents nécessaires en l'absence du Directeur Général des Services ou en cas d'empêchement de celui-ci ;

ARRETE

Article 1 : Délégation est donnée à Madame LEONTE Laurence, Directrice Générale Adjointe des Services, pour signer, sous la surveillance et la responsabilité du Président, et en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des Services, les actes suivants :

1. Administration Générale et Fonctionnement

- Les documents relevant de la gestion courante des services et de l'exécution des décisions du Président.
- La délivrance des expéditions du Registre des délibérations, des décisions du Président, des arrêtés et la certification conforme des pièces.
- Les correspondances avec les partenaires extérieurs (État, collectivités, C.I.G Petite Couronne, CNFPT...) et les prestataires (entreprises, bureaux d'études, assureurs...).

2. Ressources Humaines

- Les documents relatifs à l'organisation du travail (congés, emplois du temps, récupérations...)
- Les ordres de mission et les états d'indemnités kilométriques.
- Les actes liés à la paie et à la gestion de la carrière (notamment au recrutement, nominations, avancements d'échelon et de grade, promotions internes, procédures disciplinaires, licenciements et mises à la retraite...).

3. Finances et Marchés Publics

- Les bordereaux de mandats, titres de recettes, virements de crédit et certification de conformité des pièces justificatives, quel qu'en soit le montant.
- Les bons de commandes dans le cadre des marchés publics notifiés, dans la limite du seuil défini par la délibération de délégation d'attributions donnée par le Comité Syndical au Président.
- La passation de commande et signature de devis dans la limite de 60 000 € HT.

3. Urbanisme, Subventions et Adhésions

- Le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (démolition, transformation ou édification) concernant les biens du syndicat.
- Les demandes d'attributions de subventions auprès de tout organisme financeur, dans la limite des projets budgétés.
- Les renouvellements d'adhésion aux associations dont le syndicat est membre.
- L'acceptation de dons et legs non grevés de conditions ni de charges.

Article 2 : la délégation de signature subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Article 3 : le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Tables Communes, sous format non modifiable conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du CGCT et publié au recueil des actes administratifs de Tables Communes.

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :
– Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
– Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Bobigny,
– l'intéressée.

Fait à Bobigny, le 21 avril 2026

Le Président de Tables Communes
Philippe BOUYSSOU

The image shows a large, stylized handwritten signature in black ink. To the left of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'Tables Communes' in the center, with 'Etablissement Intercommunal de Gestion des Services' written around the perimeter. The signature overlaps the seal.

Vu pour accord et notification,
Spécimen de signature de
Madame LEONTE Laurence

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Leonte', written over a faint circular stamp.

A Bobigny, le 21 avril 2026

Acte transmis en Préfecture de Bobigny, le : 21.04.2026